



Compte-rendu de la **réunion de réseau** :

Prévenir et lutter contre les discriminations dans les contrats de ville

Du 11 mars 2021

Rappel de l'ordre du jour :

- Mot introductif de l'IREV
- Rappel des mesures du CIV
- Présentation de la plateforme nationale anti-discriminations présentée par Clémence Levesque (Cheffe de pôle régional pour le DDD)
- Présentation des séquences de qualification à venir
- Echanges et recueil des besoins

Cette réunion était dédiée aux pilotes des contrats de ville, en charge de la Politique de la ville et/ou de la lutte contre les discriminations

Mot introductif par Morgane PETIT, directrice de l'IREV

Les prochaines échéances de la Politique de la ville incitent à anticiper la préparation de l'évaluation finale et à envisager les perspectives de renouvellement des contrats de ville qui arrivent à échéance fin 2022.

La prévention des discriminations, axe transversal des contrats de ville, mérite des efforts soutenus de la part de l'ensemble des partenaires afin d'être mieux pris en compte, de manière intégrée, dans l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre. A cette fin, l'IREV renforce son équipe et vient de créer un pôle prévention des discriminations afin d'amplifier les moyens de qualification et d'accompagnement sur ce volet.

Les territoires qui souhaitent avancer sur ces enjeux peuvent contacter le pôle. L'équipe qui vient d'accueillir Madame Karima ElKhadiri se tient à la disposition des professionnels pour envisager les modalités d'accompagnement et de soutien.



L'IREV a l'ambition d'organiser 2 réunions de réseau par an. La prochaine réunion devrait se tenir au dernier trimestre 2021.

A travers ces réunions de réseau, les objectifs de l'IREV sont de :

- Pérenniser et soutenir le réseau des chefs de projets de la Politique de la ville sur la thématique transversale des discriminations ;
- Impulser une dynamique sur les Hauts-de-France en matière de prévention des discriminations ;
- Faciliter l'accès aux actualités, ressources et outils sur le champ des discriminations ;
- Favoriser l'accès aux espaces de qualification proposés par l'IREV ;
- Créer des temps pour les professionnels pour échanger et partager leurs retours d'expériences sur des dynamiques territoriales ;
- Profiter de cet espace pour recueillir les besoins remontés par les professionnels et y répondre au mieux.

Rappel des mesures du CIV

Le 29 janvier 2021 s'est tenu le Comité Interministériel à la Ville à Grigny, un comité qui n'avait pas été réuni depuis 2013. Un effort de 3,3 milliards d'euros a été annoncé à destination des quartiers en Politique de la ville (QPV). Un milliard d'euros est prévu dans le cadre du plan France relance et 2,3 milliards d'euros seront dédiés au logement, à l'éducation, à l'emploi, à l'insertion et à la sécurité dans les QPV. Le Comité Interministériel a également annoncé des mesures en faveur de la lutte contre les discriminations. Le CIV annonce « *rendre concrète l'égalité républicaine par des actions de lutte contre les discriminations* ».

Le gouvernement annonce ainsi quatre axes d'action :

- Lancer et accompagner des campagnes de testing réguliers (logement, emploi etc.) pour constituer un baromètre des discriminations
- Relancer les plans locaux de lutte contre les discriminations
- Articuler la plateforme de signalement de discriminations avec les plans locaux de lutte contre les discriminations grâce à la mobilisation d'un binôme adulte-relais/service civique en charge de l'animation, du pilotage de la démarche et de l'« aller vers »
- Etablir et renforcer des partenariats directs avec les référents locaux et régionaux du Défenseur des droits

[Dossier de presse du CIV janvier 2021](#)



Présentation de la plateforme nationale anti-discriminations.fr par Clémence LEVESQUE, Cheffe de pôle régional Hauts-de-France – Défenseur Des Droits

Le Défenseur des droits a lancé le 22 février 2021 antidiscriminations.fr, son nouveau service de signalement et d'accompagnement des victimes de discriminations avec un numéro de téléphone, le **39 28**.

La création de la plateforme part de constats : un sentiment fort d'impunité quant aux discriminations et d'un manque de recours juridiques pour les personnes discriminées. Il s'agit avec la plateforme de faciliter les recours en matière de discriminations. Elle est gratuite, confidentielle et accessible du lundi au vendredi.

La réelle plus-value de cette plateforme est de permettre une saisine par téléphone et de mettre en lien les victimes et témoins avec des juristes du Défenseur des droits spécialistes des discriminations.

Les personnes pensant être victimes ou témoins de discriminations peuvent ainsi saisir la plateforme. Ce qui permettra de qualifier la situation d'un point de vue juridique et d'orienter ensuite le cas échéant vers les ressources disponibles. Si la situation relève d'une discrimination, la personne est invitée à faire une saisine auprès du Défenseur des droits. Dans ce cas, la saisine est soit traitée au niveau du siège, soit elle est transférée au niveau local pour un règlement amiable. S'il ne s'agit pas d'une situation de discrimination au sens juridique, un relais s'organise vers les associations appropriées.

Madame Levesque rappelle qu'il est important de soutenir la communication autour de ce dispositif.

Les données au 1^{er} mars 2021 : 9000 connexions, 2000 appels. Parmi les personnes qui ont consulté la plateforme, ¼ ont moins de 30 ans. De manière générale, il y a très peu de saisines par des jeunes. De ce point de vue, Madame Levesque évoque cet élément comme une réussite.

Sur le territoire des Hauts-de-France, des délégués du Défenseur des Droits spécialisés dans la lutte contre les discriminations ont été désignés :

- Anne-Claire GRANDJEAN pour le Nord
- Jean-Claude ESTER pour les départements de l'Aisne, l'Oise et la Somme
- Lahcen MERDJI pour le Pas-de-Calais



Il est également souligné que les délégués du défenseur des droits sur les différents départements peuvent être sollicités pour participer à des actions de sensibilisation et à des groupes de travail sur les discriminations.

[Pour trouver le délégué du Défenseur des droits](#)

- ✓ [Article de l'IREV sur le lancement de la plateforme](#)
- ✓ [Dossier de presse de la plateforme anti-discriminations](#)

Les prochains grands rendez-vous du pôle prévention des discriminations par Ingrid DEQUIN, Responsable du Pôle Prévention des Discriminations/IREV

L'IREV, en tant que centre de ressources de la Politique de la ville des Hauts-de-France, a trois grands axes de travail :

- Le travail en réseau
- La mise à disposition de ressources
- La qualification des professionnels

Vous retrouverez sur le [site de l'IREV](#) les actualités de la Politique de la ville et nos actions.

Les deux prochaines actions organisées par le pôle prévention des discriminations sont :

- ✓ Un cycle de qualification à destination des pilotes des contrats de ville. Il sera proposé les 6, 13 et 20 avril 2021. Il s'intitule « **initier et conduire un plan de lutte contre les discriminations** ».

[Consultez le programme et s'inscrire.](#)

Les objectifs de ces différentes espaces de qualification sont les suivants :

- Identifier les principaux enjeux de la lutte contre les discriminations
- Maîtriser les notions et les concepts liés à la lutte contre les discriminations
- Favoriser une approche intégrée et transversale dans les stratégies de lutte contre les discriminations
- Identifier des ressources, des outils et des leviers pour agir
- Avoir les clefs et la méthodologie pour réussir à mettre en œuvre des dynamiques territoriales de prévention et de lutte contre les discriminations



✓ Un webinaire dédié à la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les projets de la Politique de la ville le 29 mars 2021 de 14h à 16h.

[Pour en savoir plus, consultez le replay et supports diffusés](#)

Echanges avec les participants

La CUD souligne les difficultés pour faire émerger des projets de lutte contre les discriminations. Globalement, il y a très peu d'actions en tant que telles qui relèvent de la lutte contre les discriminations. Il y a une grande nécessité de créer une culture commune et de partager des expérimentations pour donner des idées et susciter des envies.

Il y a véritable enjeu d'accompagnement des opérateurs, soit de manière spécifique, soit de manière transversale. Il est important d'appréhender la lutte contre les discriminations dans une démarche intégrée, globale et transversale au risque de ne la voir que comme quelque chose de supplémentaire.

LA CAPH souligne également les difficultés rencontrées par les professionnels notamment sur la légitimité et le manque de formation sur ces questions. L'envie des professionnels est réelle mais il subsiste une crainte de faire « pire que mieux ». Le valenciennois est notamment suivi par le CORIF qui travaille sur l'égalité femmes-hommes.

La DDCS de l'Aisne, appuie également les constats précédents : les actions de lutte contre les discriminations se font plutôt à la marge des contrats de ville. Il y a un fort besoin de formation et de sensibilisation. IRIS formation (Zamoussi Said <irisformation2001@yahoo.fr) devait proposer des sessions de sensibilisation cette année pour des publics jeunes notamment à St Quentin. C'est la porte d'entrée qui est envisagée avant la rédaction des plans de lutte contre les discriminations.

La MEL travaille sur l'Egalité Femmes-Hommes. Une formation à destination des porteurs de projet doit être déployée avec le groupe Egaé en mai/juin.

Le PTLCD de la MEL a été lancé en 2018, la dynamique doit être encore fortement soutenue et accompagnée. La prochaine étape est d'en faire le bilan et de continuer à mobiliser les porteurs de projets (emploi, logement...) pour qu'ils intègrent la lutte contre les discriminations dans leurs actions. Concernant l'éducation, une étude a été menée sur la mixité sociale et scolaire sur 8 territoires en situation de fragilité sur la MEL.

La MEL souhaiterait travailler sur les questions d'éducation avec l'IREV et d'autres intercommunalités mobilisées sur ces questions.

Concernant les discriminations au logement, cela reste un sujet sensible. Une sensibilisation sur les discriminations des chargés de relogement dans le cadre des plans de rénovations urbaines pourrait être intéressante. Il faut libérer la parole sur



ce qu'il se passe en commission d'attribution. La MEL souhaiterait développer un observatoire afin d'évoquer les situations discriminantes.

L'ACSO a une volonté d'étendre le PTLCD à l'ensemble de l'agglomération et pas seulement aux QPV. L'ACSO réinterroge, la temporalité, la gouvernance, le pilotage, le suivi, l'évaluation de son PTLCD. Pour ce faire, elle est accompagnée par un cabinet, et a constitué un groupe ressource composé d'élus de l'agglomération et d'acteurs issus du milieu associatif. Ces derniers vont être formés et sensibilisés prochainement à ces questions.

La CALL en est aux prémices de la mise en place du plan. Elle s'est inspirée de l'expérience de la CAMVS. Un des partis-pris est d'avoir une démarche intégrée à différents services (habitat, santé, développement économique...) et sur l'ensemble de l'agglomération, bien que le plan soit porté par le service cohésion sociale. Des référents ont été identifiés dans chaque direction. La démarche est pensée dans le cadre d'une stratégie sur le long terme.

La CAMVS arrive à la fin de son PTLCD. Il y a eu un énorme travail sur la formation et la sensibilisation des acteurs. Il est temps d'entrer dans une phase d'évaluation pour repartir sur un nouveau plan plus ancré sur le territoire avec des données plus locales. Ces deux dernières années, il y a beaucoup d'associations qui ont eu envie de travailler sur le sujet notamment dans le cadre de sollicitations de l'Education Nationale. Aussi, une démarche a été engagée avec le CORIF sur l'Egalité Femmes-Hommes en direction des QPV. Cette démarche serait à ouvrir à l'ensemble de l'agglomération.

La lutte contre les discriminations serait presque à désolidariser du Contrat de ville pour en faire un objet transversal. La lutte contre les discriminations est l'occasion de questionner les politiques publiques et les pratiques. Les discriminations se produisent partout, ce serait un non-sens de centrer la lutte contre discriminations sur les Contrats de ville.

Une interrogation demeure sur « comment mieux associer les habitants à la construction des plans de lutte ? ». Parfois, les porteurs de projets ont des idées d'actions mais correspondent-elles aux besoins et aux réalités des habitants ? Les conseils citoyens sur ce point restent une piste à explorer.

L'IREV va engager un travail de recherches de démarches inspirantes ayant associé les habitants à la construction de plans de lutte contre les discriminations.